

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L’ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 384

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, M. Castellani, Mme Guillerm, Mme de Maistre, M. Labaronne, Mme Vidal, M. Dive,
Mme Spillebout, M. Daubié, Mme Pouzyreff, M. Duparay, M. Blanchard, M. Ray et M. Bazin

ARTICLE 5 UNDECIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.